

## LUNDI 7 MAI 2018

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire ainsi que les conseillers suivants : Éric Bergeron, Cynthia St-Pierre, Jean-Philippe Bouffard, Johanne Gagnon, Ghislain Vachon et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7623-0518**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7624-0518**

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de Éric Bergeron, appuyée par Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2018 tels que déposés au montant total de 86 524.32 \$. **7625-0518**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Ghislain Vachon et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7626-0518**

ADOPTÉE

### **Dépôt des états financiers 2017.**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, soit accepté tel que déposé. **7627-0518**

ADOPTÉE

### **Adoption du règlement de permis et certificats.**

**RÈGLEMENT : 165-0518** Règlement intitulé : « Règlement de permis et certificat modifiant le règlement portant le numéro 121-0910 ». **7628-0518**

---

**ATTENDU QUE** le règlement sur les Permis et certificats de la Municipalité Saint-Rosaire est entré en vigueur le 12 février 2011;

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les permis et les certificats sur son territoire;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 9 avril 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Éric Bergeron et un projet de règlement a été présenté au Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Johanne Gagnon, appuyée par Cynthia St-Pierre et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 165-0518 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 Nom du règlement**

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats ». Il porte le numéro 165-0518.

### **Article 3 Objet du règlement**

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificat portant le numéro 121-0910. Il a pour objet de modifier la tarification des permis. Toutes les autres dispositions du règlement relatif aux permis et certificats, et de ses amendements, continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

### **Article 4 Modification de l'article 4.4**

L'article 4.4 est modifié comme suit : Le coût d'un permis de construction pour une nouvelle construction résidentielle ou un bâtiment principal est fixé à 100 \$.

### **Article 5 Modification de l'article 5.2.7 et de l'article 5.2.8**

Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 5.2.7

Le coût du permis pour la construction, réparation ou modification d'une installation septique est fixé à 50 \$.

Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 5.2.8

Le coût du permis pour l'installation d'un ouvrage de captage des eaux souterraines est fixé à 50 \$.

### **Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

---

Harold Poisson, Maire

---

Julie Roberge, dir. générale et sec.-trésorière

## **Adoption du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.**

**RÈGLEMENT : 166-0518** Règlement intitulé : « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, modifiant le règlement portant le numéro 122-0910 ».

**7629-0518**

**ATTENDU QUE** le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité Saint-Rosaire est entré en vigueur le 12 février 2011;

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les dérogations mineures sur son territoire;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 9 avril 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Ghislain Vachon et un projet de règlement a été présenté au Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Éric Bergeron, appuyée par Johanne Gagnon et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 166-0518 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 Nom du règlement**

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ». Il porte le numéro 166-0518.

#### **Article 3 Objet du règlement**

Le présent règlement modifie le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme portant le numéro 122-0910. Il a pour objet de modifier la tarification de la demande de dérogation mineure. Toutes les autres dispositions du règlement relatif aux permis et certificats, et de ses amendements, continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

#### **Article 4 Modification de l'article 3.1**

L'article 3.1, à l'objet g) est modifié comme suit :

- g) Au moment du dépôt de la demande de dérogation mineure, acquitter les frais de 200\$ pour l'étude de ladite demande plus les frais de l'avis public. Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit sa décision;

#### **Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

---

Harold Poisson, Maire

---

Julie Roberge, dir. générale et sec.-trésorière

#### **Demande de nettoyage du cours d'eau Desharnais.**

**7630-0518**

**CONSIDÉRANT** que M. Patrick Garand a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»

**CONSIDÉRANT** que celui-ci demande l'entretien de la branche 7 du cours d'eau Desharnais afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique

du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 7, du cours d'eau Desharnais;

**QUE** la totalité des coûts encourus pour les travaux de la branche 7, du cours d'eau Desharnais seront entièrement assumés par le budget général de Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

### **Résultats des soumissions pour la vente de bâtiments.**

7631-0518

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions pour la vente au plus offrant, de bâtiments localisés sur le site du 202, 6<sup>e</sup> rang de Saint-Rosaire, la municipalité a reçu les offres suivantes :

Nom des soumissionnaires	Maison 29' x 25' et 25' x 26'	Grange rouge 34'6" x 24'6"	Garage 22' x 14'	Garage Tempo 12' x 22'
	Prix avant taxes			
Guy St-Pierre	-----	-----	100 \$	50 \$
Stéphane Boucher	-----	-----	-----	150 \$
Marc-André Gauthier	-----	-----	222 \$	-----
Yvan Fortier	-----	353 \$	-----	227 \$
Bryan McNeil	-----	-----	-----	80 \$
François Martin	-----	-----	-----	205 \$
Hervé Fortin	-----	-----	-----	405 \$
Clément Houle	-----	-----	-----	125 \$

ATTENDU que la soumission pour la grange provenant de M. Yvan Fortier, seul soumissionnaire, au coût de 353 \$ plus taxes, s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

ATTENDU que la soumission la plus élevée pour le garage provenant de M. Marc-André Gauthier, au coût de 222 \$ plus taxes, s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

ATTENDU que la soumission la plus élevée pour le garage tempo provenant de M. Hervé Fortin, au coût de 405 \$ plus taxes, s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Marc Lavigne et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat de vente avec chacun des plus offrants énumérés ci-dessus, selon le montant soumissionné plus taxes.

ADOPTÉE

### **Demande de soumissions pour travaux d'asphaltage.**

7632-0518

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que Bryan McNeil responsable des travaux de voirie soit autorisé à demander des soumissions pour les travaux d'asphalte de divers rangs et rues de la municipalité.

ADOPTÉE

### **Recommandations du MTQ – Réparations du pont du 4<sup>e</sup> rang.**

7633-0518

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a la charge des inspections annuelles et générales des ponts situés sur le réseau municipal;

ATTENDU que la Municipalité demeure responsable de l'entretien de la chaussée, du drainage et de la signalisation de ses ponts;

ATTENDU que suite à une inspection le MTQ recommande d'apporter quelques correctifs au pont du 4<sup>e</sup> rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser le responsable des travaux de voirie Bryan McNeil, à exécuter les travaux nécessaires afin de sécuriser le pont.

ADOPTÉE

**Embauche d'une coordonnatrice en loisirs – Remplacement de congé de maternité.** 7634-0518

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser l'embauche de Madame Audrey Aubé à titre de coordonnatrice en loisirs, en remplacement du congé de maternité d'un an de Madame Catherine Pouliot.

ADOPTÉE

**Tarif pour le camp de jour 2018.** 7635-0518

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que les tarifs d'inscription pour le camp de jour de 2018, incluant le coût du chandail, pour les jeunes de 5 à 12 ans résidants à St-Rosaire, soient fixés à 140.\$ pour un (1) enfant, 225.\$ pour deux (2) enfants et 280.\$ pour trois (3) enfants et plus et qu'une feuille d'inscription soit envoyée par la poste.

ADOPTÉE

**Engagement du personnel du camp de jour 2018** 7636-0518

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que Samuel Brûlé et Éloïse Côté soient engagés comme moniteur/trices responsables du camp de jour 2018 à raison de 13\$/heure ainsi que comme animateur/trices : Alexis Boivin, Séléna Gauthier et Thierry Doucet soient engagés partiellement pour le camp de jour été 2018 à raison de 12\$/heure et en cas de besoin, d'autoriser l'engagement d'aide-animateurs lors des sorties en groupe.

ADOPTÉE

**Société Saint-Jean-Baptiste - demande de don.** 7637-0518

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement que l'on commandite un montant de 100.\$ dans le cadre du programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec organisé par l'intermédiaire de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec. Ce don sera bonifié par la SSJBCQ, puis sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués aux bénévoles de notre territoire.

ADOPTÉE

**Éduco-Pop des Bois-Francis – Demande de prêt de local.** 7638-0518

CONSIDÉRANT qu'Éduco-Pop des Bois-Francis est un organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT qu'il offre à notre communauté des formations à l'écriture, au calcul, à la culture et à différents aspects de la vie et tout ça à un coût minime de 25\$ par année;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande le prêt d'un local gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Marc Lavigne et résolu que le Conseil municipal accepte de prêter la salle sur une

période de septembre à mai, moyennant des frais de ménage de 40\$ à chaque location.

ADOPTÉE

**Demande de commandite pour la Marche de l'eSPoir (sclérose en plaques).** 7639-0518

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement qu'une commandite de 100.00\$ soit remise à la Société canadienne de la Sclérose en Plaques Centre-du-Québec dans le cadre de Marche de l'Espoir servant à une collecte de fonds qui aura lieu le 27 mai 2018.

ADOPTÉE

*Le Maire Harold Poisson déclare son intérêt dans le point suivant et se retire de la table du conseil. C'est M. Jean-Philippe Bouffard, pro-maire qui prend sa place pour le prochain point.*

**Club de Golf Cristal – Publicité au trou no 7.** 7640-0518

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité que le contrat de visibilité pour la saison 2018 soit renouvelé avec le Club de Golf Cristal au coût de \$700.00 plus taxes pour réserver un espace publicitaire de 16 x 72 au trou no 7.

ADOPTÉE

**Dépôt – états comparatifs du premier trimestre.**

Une copie interne des états comparatifs au 31 mars 2018 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit dans le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires. 7641-0518

**Emplois d'été Canada – Contribution approuvée de 3,240\$.** 7642-0518

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'une lettre soit acheminée à M. Alain Rayes, député de Richmond-Arthabaska, pour le remercier de sa contribution de 3,240 \$ approuvée dans le cadre d'emplois d'été Canada. Cette somme servira à défrayer une partie des salaires du personnel étudiant du camp de jour.

ADOPTÉE

**Levée de l'assemblée** par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne à 21h16. 7643-0518

ADOPTÉE

---

**Harold Poisson, Maire**

---

**Julie Roberge, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**